

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Autres domaines de
compétences - Autres domaines
de compétences des communes
- 9.1.3 Sport

Attribution d'une aide financière à
Louisy FERRIER

DATE DE CONVOCATION
12 décembre 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 25
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 23

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

mis en ligne
le 02/01/2026
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251218-2025-12-88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-12-88

L'an deux mil vingt cinq
le dix huit décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme LAMBERT – Mme BOSQUIER – M. BULARD –

Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET a donné pouvoir à M GESLIN Francis
M MIZABI a donné pouvoir à Mme VANDEL
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET
M PETIT a donné pouvoir à M SACHOT
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme ESCLASSE
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER
Mme FRIBOULET a donné pouvoir à Mme MEZRAR
Mme LECLERC a donné pouvoir M BULARD

Excusés

M BRUNAUD
M PAUMIER

Mme Sandrine DUDOUET est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Laurent SACHOT, Adjoint à la Maire chargé des Sports et de la Vie associative

Louisy FERRIER, jeune gymnaste résidant à Saint-Pierre-lès-Elbeuf et licenciée au club Tempo Gym Elbeuf, a été sélectionnée pour participer au Tournoi International Maia, qui se déroulera au Portugal du 4 au 8 mars 2026. Elle concourra en gymnastique acrobatique, en duo, au niveau élite junior.

Cette sélection représente une étape majeure dans son parcours sportif, lui offrant l'opportunité de se confronter à un niveau international et de porter les couleurs de son club et de la commune. Le coût total du projet, incluant les déplacements, l'hébergement, la restauration et les frais d'inscription, est estimé à 2 000 €.

Afin d'alléger la charge financière pour la famille et conformément à la volonté de la municipalité de soutenir les jeunes sportifs, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une aide financière de 250 €, versée à Louisy FERRIER via le club Tempo Gym Elbeuf.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2026 ;

La demande de soutien financier déposée pour la participation de Louisy FERRIER au Tournoi International Maia au Portugal,

Considérant

Que cette compétition représente une étape importante dans son parcours sportif ;

Que la participation de cette jeune athlète contribue au rayonnement de la commune à l'international ;

Que cette aide permettra d'alléger la charge financière supportée par la famille et d'encourager une sportive méritante de la commune ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'accorder une aide financière d'un montant de 200 € afin de soutenir la participation de Louisy FERRIER au Tournoi International Maia au Portugal

Article 2 : de verser cette somme via le club Tempo Gym Elbeuf, structure de rattachement de la gymnaste ;

Article 3 : d'imputer cette dépense au budget communal chapitre 065.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

mis en ligne
le 02/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251218-2025-12-88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025

Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation